

Kerrien (Kerien)

Le village est situé au sud de l'Anse Saint-Jean. Olivier DANNIC et Guillemette MICHEL (n°3586-3587) y vivent depuis au moins le 5 novembre 1618, date d'un acte passé avec François CAMPER. Ils ont au moins deux enfants. Paul, qui est procureur de la chapelle Ste Marguerite², épouse Marie MADEC. Le 10 février 1657, Françoise épouse Jean LOTRAM (n°1792-1793), sans doute originaire de Kerclément en BELZ, en présence de Julien DANNIC, François et Vincent STEPHAN, Bertrand EZANNO. Les deux couples restent à Kerrien. Les modestes terres d'héritages des parents sont rapidement agrandies. Paul DANNIC acquiert dès janvier 1657 des parcelles des consorts KERDAVY. Jean LOTRAM en acquiert lui en septembre de la même année de Jean STEPHAN, puis en mars 1663 de Jean LE FLOHIC et le 11 septembre 1678 de Paul DANNIC et de Patern COUDON. Le 5 septembre 1676 par obligation, il emprunte 51L à Jean EZANNO³. L'ensemble dépasse cependant difficilement un hectare. Aussi une tenue à domaine congéable sous les seigneurs de ROSAMBO est également exploitée. Sans doute déjà veuve, Guillemette MICHEL meurt le 2 juin 1671 à Kerrien.

P1520 f°4471 (AN) - Terrier du domaine d'Auray / Mendon - 24/12/1679

Déclaration et origine des biens

Paul DANNIC laboureur de Kerrien en MENDON déclare posséder des héritages au domaine du roi lui provenant :
1°) d'acquêts le 15/01/1657 de Yves MANIO et Jeanne LE BAYON veuve Jean KERDAVY en son nom et faisant pour Yves KERDAVY x Jeanne GILLOUARD [NDRL : description de plusieurs pages non relevée].

2°) de la succession d'Olivier DANNIC et Guillemette MICHEL ses parents, qui les possèdent depuis plus de 60 ans.

Description des biens par succession

1 pièce de terre à labour ER BATOUAL	8C
1 pièce de terre sous landes PARCQ EN DREIL, avec édifices au sud et au nord, donnant au sud sur le chemin de Kertanguy à Mendon, au nord sur franchises	10C 21p
1 parcelle de landes EN LORRE LANNEGUY.....	14C ½

Charges et sentence

Avant la réformation, aucune rente n'est due, seulement l'obéissance, les ventes et lods, le distrait aux four et moulin sous la banlieue du roi. Après, 1s de chef-rente est à payer annuellement.

B956 f°4181 (AD44) / P1520 f°4553 (AN) - Terrier du domaine d'Auray / Mendon - 23/12/1679

Déclaration et origine des biens

Jean LOTRAM déclare au domaine du roi des héritages à Kerrien en MENDON, qu'il a acquit par contrats du 30/09/1657 de Jean STEPHAN x Françoise LE TARTAIS, du 05/03/1663 de Jean LE FLOHIC et femme, du 11/09/1678 de Paul DANNIC et de Patern COUDON, contrats passés au rapport de Jacques GUYDO, Guillaume GEOFFROY et Jacques GEOFFROY, NR d'Auray.

Description (total : 120C 37p)

labeurs	LAN ER BOT	5C
	AR HANN	13C
	TAL ER FOUN MANNE MUCHAL	14C 2 p
	AR BARRE HIRRE AR MANNE YEU	9C
pâturage	CHANVRE.....	9C
lande	LE LOURDIC.....	10C 8p
parc	PARC BRAS AR BOT AVAL avec édifices	9C
pré	ER HEU AUR BON TIDO DISR DIFFIARR	3C 5p
	BOT AVAL (sous labour).....	10C 5 p
	BROUISSANT avec édifices au nord	21C 17p
	BARGRAND ER POUL AR TILLE	17C

Charges et sentence

Avant la réformation, aucune rente ni rachat n'est due, sauf les ventes et lods quand le cas échoit, ainsi que la suite aux moulin sous la banlieue... Après, il est du 6d de chef-rente annuelle, sans autre modification.

Entre 1657 et 1674, Jean LOTRAM et Françoise DANNIC ont au moins sept enfants, dont les parrains et marraines sont notamment Nicolas, Françoise DANNIC, Guillaume, Pierre, Georges, Julienne LOTRAM, certains venant de Belz. Aîné des garçons né le 30 décembre 1662, Yves (n°896) est filleul du prêtre Yves LE MANIO et de Gillette DANNIC. Le 9 février 1683, âgé donc d'à peine 20 ans, il épouse

² Charge de procureur mentionnée dans la déclaration de l'église de Mendon (P1520 f°4185).

³ En 1701, Yves LOTRAM, fils de Jean, doit encore rembourser 23L 5s à Jacques EZANNO, fils de Jean.

Marie KERGOSIEN (n°897), originaire de Kertanguy, où le couple s'installe. Jean LOTRAM meurt à Kerrien le 1er mai 1690. Il est inhumé en présence de son beau-frère Paul DANNIC. Si son fils Yves est majeur, trois autres enfants sont encore mineurs : Georges, Marguerite et Jeanne. Agés de plus de 17 ans, ils demandent dès le 3 mai leur émancipation aux juges de la sénéchaussée d'Auray sous l'autorité de leur mère, qui est donc nommée curatrice et non pas tutrice. L'année suivante, en février 1691, Marguerite épouse Vincent GUEGANNIC, mais elle meurt trois mois plus tard en mai. Agé de près de 21 ans, Georges épouse le 31 janvier 1693 Michelle TANGUY. Ce mariage est décrété de justice à la sénéchaussée d'Auray. Il est également doté. Etabli chez maître GEOFFROY, le contrat porte la somme de 360L et l'obligation du couple de vivre quelques années à Kersouler en CRACH, d'où sont originaires les TANGUY. Le 30 mars semble avoir lieu un partage, dans lequel, Yves LOTRAM doit 91L 10s à son frère Georges⁴. Françoise DANNIC rejoint ensuite son fils Yves à Kertanguy, où elle meurt en mars 1699. Son frère Paul DANNIC dirige alors seul l'exploitation de Kerrien.

B1505 - Sénéchaussée d'Auray - 03/05/1690

Décret de curatelle

Georges, Marguerite et Jeanne LOTRAM, enfants de + Jean et Françoise DANNIC, de Kerrien en MENDON, déclarent être âgés de plus de 17 ans et vouloir administrer leurs biens sous l'autorité de Françoise DANNIC leur mère, qu'ils choisissent comme curateur spécial.

Témoins

- 1- Yves LOTRAM de Kerrien en MENDON, frère.
- 2- Guillaume LOTRAM de Kerclément en BELZ, frère au père.
- 3- Pierre LOTRAM de Kerihuel en MENDON, cousin germain au père.
- 4- Yves EZANNO de Kersparn en BELZ, oncle.
- 5- Paul DANNIC de Kerrien en MENDON, oncle.
- 6- Bertrand COUDON de Mané-Mehan en MENDON, oncle.

NDRL : Inventaire après décès non trouvé.

B1524 - Sénéchaussée d'Auray - 11/01/1693

Décret de mariage

Georges LOTRAM f. + Jean & Françoise DANNIC de Kerrien en MENDON, âgé de plus de 20 ans, & Michelle TANGUY fille de Jean.

Témoins

- 1- Françoise DANNIC mère et curatrice.
- 2- Paul DANNIC, oncle.
- 3- Guillaume LOTRAM, oncle.
- 4- Yves LOTRAM, frère.
- 5- Pierre LOTRAM, cousin germain du père.

Après la mort de Paul DANNIC, de fortes dettes s'accroissent sur l'exploitation de Kerrien. Le 4 mars 1697, avec ses consorts Bertrand COUDON, Jean LE BAGOUSSE et Yves LOTRAM, la veuve Marie MADEC emprunte 180L à François CAILLOCE de Kerderff en CARNAC, par constitut avec 10L de rente annuelle. La faillite est proche lorsque Georges LOTRAM revient à Kerrien vers 1698. En novembre 1702, il acquiert pour 1150L de sa tante Marie MADEC la totalité des édifices de la tenue sous la dame de ROSAMBO. Par contre, la tenue sous la dame de ROSNARHO lui échappe, les édifices étant vendus à François LE CAM, à l'exception d'une petite maison et de quelques parcelles restées à Marie MADEC. Georges réussit néanmoins à obtenir un bail sur les derniers biens de sa tante. Il emprunte préalablement de l'argent à Bertrand et Yves HERVE, père et fils de Kervilly en MENDON⁵. Trois ans plus tard, il rembourse en partie ses créanciers. Par contre, Marie MADEC est toujours endettée. Remariée à François BRUZAC et domiciliée au village de Kerihuel, elle est obligée de vendre le 5 mars 1708 pour 360L les terres d'héritages des DANNIC à François CAILLOCE. Celui-ci cherchait désespérément de récupérer son argent depuis onze ans, allant même en justice. Malgré la vente, il propose que les consorts pourront récupérer leurs biens, s'ils remboursent les 360L avant l'année 1717. Il propose même dans certaines conditions, qu'ils continuent de travailler leurs terres.

⁴ Dette reportée en 1701. Voir à Kertanguy en MENDON.

⁵ Trois actes à la même date, dont rappel du contrat de mariage (6E7467 - Minutes Christophe GLAIN - 11/11/1702).

Mendon

B1558 - Sénéchaussée d'Auray - 13/11/1702

Païement

Georges LOTRAM de Kerrien en MENDON acquiert les édifices d'une tenue à (Kerrien ?) à DC sous la dame de ROSAMBO, pour la somme de 1150L, contre Marie MADEC, veuve de Paul DANNIC et tutrice de leurs enfants [NDRL: 18 pages].

6E2281 - Minutes Jacques LE MALLIAUD - 16/11/1702

Témoins

- Marie MADEC veuve de Paul DANNIC et tutrice de ses enfants de Kerrien en MENDON.
- Georges LOTRAM de Kerrien en MENDON.

Acte

Les créanciers du dit DANNIC ont fait vendre les édifices d'une tenue à Kerrien dont le fond appartient à la dame de Rosnarho à François LE CAM. Georges LOTRAM souhaitait la premesse des édifices, mais laisse à Marie MADEC une petite maison dépendant de la tenue Ty Fourn et quelques parcelles [...]. Il souhaite obtenir un convenant sur les derniers biens qui restent [...] et l'a obtenu de la dlle Henry Guido [...].

6E2090 – Minutes Jacques HENRY - 15/07/1703

Quittance

Etienne MUSSAUD, marchand d'Auray, faisant pour le comte de Keravéon, reçoit de Georges LOTRAM de Kerrien en MENDON la somme de 60L pour arrérages de 20 années et 60s dus à la seigneurie de Keravéon sur la tenue de Kerrien.

6E1592 – Minutes François AUTHUEIL - 09/03/1705

Témoins

- François BRUZAC x Marie MADEC, tutrice de ses enfants de son mariage avec Paul DANIC, de Kerihuel en MENDON.
- Georges LOTRAM de Kerrien en MENDON.

Quittance

Suite à l'acte d'accord devant LE MALLIAUD depuis 3 ans ½ ledit LOTRAM demeure quitte envers les BRUZAC, sauf 2 perrées de seigle payés ce jour, dont quittance sauf à la réservation d'un convenant par dehors à Kerrien à domaine congéable sous les dlles HENRY d'Auray, parce qu'ils paieront la moitié du convenant.

6E7468 - Minutes Christophe GLAIN - 19/11/1705

Témoins

- Yves HERVE de Kervilly en MENDON faisant pour Bertrand HERVE son père.
- Georges LOTRAM de Kerrien en MENDON.

Païement

Yves HERVE a reçu de Georges LOTRAM la somme de 138L pour 3 années de constitut et autre acte d'hypothèque, de Yves LOTRAM constitut de 600L, de Bertrand HERVE hypothèque de 120L.

6E2285 - Minutes Jacques LE MALLIAUD - 05/03/1708

Témoins

- François CAILLOCE de Kerderff en CARNAC.
- François BRUZAC x Marie MADEC, veuve de Paul DANNIC et tutrice des enfants de son premier mariage, la charge de tutelle depuis sous son autorité, de Kerihuel en MENDON.

Historique

Par acte de constitut du 04/03/1697, au rapport de Pierre LE PONTHO, NR, Bertrand COUDON x Marie LE MESTRE, Marie MADEC x Paul DANNIC, Jean LE BAGOUSSE et Yves LOTRAM ont solidairement vendu et constitué le sommaire de 10L de rente annuelle et perpétuelle à François CAILLOCE en faveur de la somme de 180L payés comptant. Ce dernier n'a obtenu ni remboursement ni intérêt malgré les poursuites envers les parties et notamment Marie MADEC, et la sentence du 17/03/1702 avec condamnation de dépense. Depuis, il a découvert que le dit BRUZAC jouissait de quelques héritages de la succession de Paul DANNIC. Par nouveau jugement du 04/01/1708, il a obtenu la condamnation de payement sur les deniers des mineurs ou la fourniture d'un bref état de leur charge pour ensuite parvenir à la saisie des héritages. Les BRUZAC ont alors proposé de céder à l'amiable les héritages, comprenant 13 parcelles de terres en fond et en édifices.

Biens

1. Labeur PEN ER LIORCH ER BARON avec ses édifices à l'est.
2. Labeur ER PECH DOUAR ARDRAN ER LIORCH avec édifices à l'est.
3. Labeur ER LIORCH LEVENANT avec édifices au nord.
4. Sillons de terre à labeur dans la pièce ER CROIXSENTEU sans édifice entre Liscoet et Kerrien.
5. Labeur de 8 ou 9 sillons sur le MANE BOT AVAL entre Kernours en BELZ et Kerihuel en MENDON, sans édifice.
6. Sillons de terre à labeur ER BODEU, sans édifice, proche de Kergulevain.
7. Jardin à chanvre avec ses édifices à l'ouest LIORCH KERTANGUY.
8. Parcelle de terre sous pâture ER PARC BIHAN, avec édifices à l'est et à l'ouest.

9. 1/3 de la pâture LANN CY DAN avec ses édifices.
 10. Pâturage ER HARNASIS proche de Kerrien avec ses édifices au sud et à l'ouest.
 11. Pièce de terre sous pâture PASTUREN DAVY près du pré de Kerrien, avec ses édifices au nord.
 12. Parcelle de lande ER HERDIERE sans édifice donnant sur la lande proche de Kerlezo en BELZ.
 13. Parcelle de lande sans édifice dans le PARC EN DREIL proche de la mer venant de Kertanguy.
 Ces héritages relèvent du fief du roi sous le domaine de la cour d'Auray, pour lesquels il est dû de 4d de rente. Ils sont situés aux appartenances du village de Kerrien en MENDON.

Subrogation d'héritages

Les dits BRUZAC vendent et cèdent à François CAILLOCE les dits biens pour la somme de 360L couvrant donc les 180L de constitut en principal, intérêts et frais dus, dont quittance. Ils verront pour les éventuels recours envers les autres co-obligés. D'ici 9 ans, ils pourront récupérer les dits biens en remboursant la somme de 360L à François CAILLOCE, avec les loyaux coûts, frais et mises raisonnables. Comme ils ont ensemencé une partie des terres qu'ils jouissaient, ils payeront 2 perrées de froment le 29/08/1708. Ils pourront encore rester jusqu'au 29/08/1709, s'ils payent 2 autres perrées de froment à titre de ferme. Après quoi, ils quitteront les terres sans qu'il leur soit besoin de leur faire aucune sommation. S'ils ne payent pas la ferme du 29/08/1708, ils seront dès lors mis hors des terres sans dédommagement et seront même poursuivis pour le paiement. François CAILLOCE affermera alors les terres à qui bon lui semblera.

Les dits BRUZAC délivrent trois actes, l'un sur parchemin du 05/11/1618 passé entre François CAMPER et Olivier DANNIC, père de Paul, signé par LE ROUX et Jacques LE MEZEC, NR, un autre du 08/05/1676 passé entre Paul DANNIC et Pierre LOTRAM signé GEOFFROY, NR, le dernier du 05/05/1697 passé entre Bertrand COUDON et Paul DANNIC, délivré le 31/03/1700 par GEOFFROY, NR, dont quittance de ressalement par François CAILLOCE.

Sur son exploitation, Georges LOTRAM compte au moins 4 hectares de terres labourables. L'étable abrite neuf bovins dont une paire de bœufs, et une jument. Les biens mobiliers s'élèvent à la somme non négligeable de 561L en janvier 1715, après la mort de Georges. Adrien BURGUIN, en instance d'épouser la fille de ce dernier, Michelle LOTRAM, s'occupe de l'inventaire. Avec son père Pierre BURGUIN, il prend en charge l'exploitation de Kerrien.

B1587/1588 - Sénéchaussée d'Auray - 03/01/1715

Décret de mariage

Michelle LOTRAM f. + Georges et Michelle TANGUY de Kerrien en MENDON
 & Adrien BURGUIN f. Pierre et Marie LE LOZREC du bourg de Mendon

B1587/1588 - Sénéchaussée d'Auray - 03/01/1715

Décret de tutelle

Il est recherché un tuteur à André LOTRAM, 5 ans, f. + Georges et Michelle TANGUY de Kerrien en MENDON.

B1938 - Sénéchaussée d'Auray - 05/01/1715

Inventaire après décès de Georges LOTRAM, époux de Michelle TANGUY à Kerrien en MENDON (extrait)

A la requête d'Adrien BURGUIN.

Témoins : Julien LOTRAM & Julien QUER, proche voisin, Pierre BURGUIN, père d'Adrien,
 Michel LE LOZRES du Moustoir, Guy LE HENNO de Kerohan, tous de MENDON.

Animaux

2 bœufs 100L - 1 jument 30L - 6 vaches et 1 génisse 149L - 1 petit cochon 7L - 6 poules et 1 coq 1L 15s

Terres ensemencées

6 jx sous seigle - 2 jx sous froment

TOTAL GENERAL : 561L 15s

Depuis sans doute 1701, après le remariage de son père, Julien LOTRAM (n°448) quitte Kertanguy, et travaille auprès de son oncle Georges, mais il ne reprend pas la direction de l'exploitation. En décembre 1714, il est malade et alité⁶. Mais peu après, il épouse Louise LE CROM (n°449), originaire du bourg de LOCOAL, puis s'installe sur la métairie noble de Kervazo en MENDON. Pendant l'hiver 1741/1742, il revient temporairement à Kerrien, où meurent deux de ses jeunes enfants. Le 28 janvier 1744, son fils aîné Michel LOTRAM épouse Anne LE GLOUAHEC (n°224-225), originaire du village de Mané-Lescoet. Ce couple s'installe définitivement à Clereven à partir de 1753. C'est là que meurt Julien LOTRAM en 1766.

⁶ Dans la scellée après le décès de Georges LOTRAM, le commis au greffe trouve dans un lit malade Julien LOTRAM qui a dit être le neveu du défunt (B1937 - Sénéchaussée d'Auray - 23/12/1714).